



Déclaration du Service de communication du DREE sur les dernières modifications de la législation familiale en France et en Grande-Bretagne

Le processus de légalisation des unions homosexuelles se poursuit en Europe. Des projets de loi allant dans ce sens ont récemment été approuvés par les chambres basses des parlements français et britannique. Ceci se déroule non seulement contre l'opinion d'une partie des députés, mais sur fond de manifestations de protestation massives de la part des citoyens.

Ces décisions prises dans le domaine législatif témoignent du bouleversement qui se produit dans la conception du mariage en tant que tel au sein des sociétés européennes. La reconnaissance juridique des unions homosexuelles et leur assimilation au mariage est une révolution dans la sphère des normes législatives régulant les relations familiales, y compris celles concernant l'imposition fiscale, l'instruction, la santé, l'éducation des enfants, etc.

La légalisation des unions homosexuelles est une étape dans le processus qui consiste à donner un sens entièrement nouveau au mariage et à la famille, diamétralement opposé à la conception chrétienne. A l'origine, ce processus est à mettre en relation avec la complaisance envers l'individualisme et l'hédonisme au niveau de la société, de l'état et, en définitive, de toute l'humanité.

Dans les pays s'étant engagés dans une révision radicale de l'éthique familiale traditionnelle, ce processus a entraîné une crise démographique gravissime empirant d'année en année. La révision des normes fondamentales du droit familial, dont a vécu la communauté humaine durant des siècles et qui figurent toujours dans le code moral des principales religions mondiales, conduit à l'auto-liquidation de peuples entiers.

En ce sens, la norme législative permettant aux couples homosexuels d'adopter et d'élever des enfants paraît particulièrement dangereuse. Il va de soi que ces enfants envisageront les parents, la famille, les valeurs morales et civiques d'une façon très différente de la conception traditionnelle. Ceci favorisera une érosion toujours plus grande des différences entre les sexes et, dans l'avenir, le rejet de l'image de la femme comme mère, épouse et gardienne du foyer dans la conscience populaire. Le renoncement définitif à une représentation selon laquelle l'homme et la femme ont leur vocation propre et se complètent mutuellement dans la vie familiale risque d'avoir des conséquences destructives pour l'homme et pour la société.

L'Église orthodoxe russe maintient et défend la conception chrétienne originelle du mariage et de la famille, bénit les unions conjugales par un Sacrement et affirme l'importance du mariage pour la prospérité et le développement de la société en général.

Notre Église exprime sa solidarité avec les chrétiens, les adhérents d'autres religions ainsi que les personnes défendant une idéologie athée qui restent fidèles à la conception traditionnelle du mariage comme union d'un homme et d'une femme et s'élèvent contre toute autre représentation du mariage imposée à toute la société – par une réforme juridique radicale – n'ayant aucun précédent dans l'histoire de l'humanité.

Comprenant le danger de ces processus, nous estimons qu'il est important de développer le dialogue avec toutes les forces civiles, religieuses ou areligieuses, défendant les représentations traditionnelles des valeurs familiales. Ce critère est l'un des plus importants dans le choix que fait l'Église orthodoxe russe de ses partenaires dans le dialogue interchrétien et interreligieux.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/52958/>